

que les Vaisseaux de guerre Anglois exercent depuis plusieurs mois contre la Navigation & le Commerce des Sujets de Sa Majesté au mépris du Droit des Gens, de la foi des Traités, des usages établis parmi les Nations policées, & des égards qu'elles se devoient réciproquement.

Le Roi avoit lieu d'attendre des sentimens de Sa Maj. Britannique, qu'à son retour à Londres, elle desavoüeroit la conduite de son Amiralité & de ses Officiers de Mer, & qu'elle donneroit à Sa Maj. une satisfaction proportionnée à l'injure & au dommage; mais le Roi voyant que le Roi d'Angleterre, bien loin de punir les brigandages de la Marine Angloise, les encourage au contraire en demandant à ses Sujets de nouveaux secours contre la France, Sa Majesté manqueroit à ce qu'elle doit à sa propre gloire, à la dignité de sa Couronne & à la défense de ses peuples, si elle différoit plus long-tems à exiger du Roi de la Grande-Bretagne une réparation éclatante de l'outrage fait au Pavillon François, & des dommages causés aux Sujets du Roi.

Sa Maj. croit donc devoir s'adresser directement à Sa Maj. Britannique, & lui demander la restitution prompte & entière de tous les Vaisseaux François, tant de guerre que marchands, qui, contre toutes les Loix & contre toutes les bienséances, ont été pris par la Marine Angloise, & de tous les Officiers, Soldats, Matelots, artillerie, munitions, marchandises, & généralement de tout ce qui appartenoit à ces Vaisseaux.

Le Roi aimera toujours mieux devoir à l'équité du Roi d'Angleterre, qu'à tout autre moyen la satisfaction que Sa Majesté a droit de réclamer, & toutes les Puissances verront, sans doute, dans la démarche qu'elle s'est déterminée à faire, une